

DURAND TRAVAUX PUBLICS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP signé électroniquement le 13/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DURAND Travaux Publics

Siège social : 127 Chemin du Fulchiron 42140 FONTANES

La réalisation de tous travaux publics et privés, notamment les travaux de terrassement, de nivellement, de remblaiement et de déblaiement, ainsi que la démolition ; Les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), incluant la création, l'aménagement et l'entretien de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité et de télécommunications ; Les travaux d'aménagement extérieur, incluant la préparation de sols, les accès, les allées, les plateformes et les espaces extérieurs ; Les travaux de petite maçonnerie liés aux aménagements extérieurs, notamment la réalisation de murets, bordures, regards, scellements et ouvrages accessoires ; Les travaux d'entretien, de débroussaillage et de maintenance des voiries, notamment des bas-côtés de routes, chemins et parkings ; Les prestations de déneigement, salage et traitement des voiries, parkings, accès et toutes surfaces extérieures ; La location de matériels et d'engins de chantier avec ou sans opérateur ; La réalisation de prestations de travaux agricoles, notamment au moyen de matériel agricole et de tracteurs, incluant les travaux en remplacement de main-d'oeuvre, la location de matériel agricole avec ou sans chauffeur, ainsi que l'exécution de travaux de fauchage, d'ensilage et plus généralement de tous travaux liés à l'activité agricole

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Romain DURAND demeurant 127 Chemin du Fulchiron 42140 FONTANES, et Monsieur Gabin DURAND demeurant 27 Route du dret 42330 AVEIZIEUX, ont été nommés gérants.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ST ETIENNE.

Pour avis,
La Gérance

SAS DE LA COLLINE

SASU au capital de 5.000 €
« Crêt de la Boissonnière » -
42800 SAINT-MARTIN-LA-PLAINE
839 010 352 RCS ST-ETIENNE

Non dissolution

Suite à ses décisions du 30/04/2026, M. Thierry MONTAGNY, Actionnaire unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

ETUDE DE MES GÉRARD DE ZAN, ERIC MERMET, MARIE-LAURE PAUZÉ ET CLAUDE-HENRI GOYET, NOTAIRES ASSOCIÉS À LA TALAUDIERE (LOIRE), 38 RUE VICTOR HUGO

MARGOSTEO

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor HUGO, le 6 mai 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : MARGOSTEO.

Siège social: LA TALAUDIERE (42350), 13 lotissement Les Mésanges.

Durée : 99 ans

Capital social : 177.500€

Apports numéraires de Mme 175.725€ - Mr 1.775€

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mme Margot DECHARRIERE demeurant à LA TALAUDIERE (42350) 13 lot. Les Mésanges.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de SAINT ETIENNE.

Pour avis
Le notaire.

SARL LEXMENZA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement de type F3, d'une cave et d'un garage à SAINT-ETIENNE (42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (Loire – 42100), au sein d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé « LES GLYCINES », situé 21 Rue du Docteur Calmette, et cadastré Section EZ n°103, les lots de copropriété suivants :

- **Lot n°11** :
Une cave au niveau N-1,
Et les 2/2500èmes des parties communes générales

- **Lot n°18** :
Un appartement au premier étage, de type F3 et de 65.18 m², comprenant une entrée avec placard, une pièce à vivre, une cuisine, deux chambres, une salle de douche et un W.C.

Et les 180/2500èmes des parties communes générales

- **Lot n°28** :
Un garage sur cour
Et les 2/2500èmes des parties communes générales

Suivant règlement de copropriété et état descriptif de division publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 11 juin 1965, Volume 2420 n°18.

• **Les biens sont actuellement loués moyennant un loyer mensuel de 655 €, outre 45 € de provisions sur charges.**

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 12 000 Euros plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le jeudi 2 juillet 2026 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
Place du Palais de justice

A la requête de :
Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble « LES GLYCINES » situé 21 Rue du Docteur Calmette à 42100 SAINT-ETIENNE, agissant par son syndic, la SAS IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY, au capital de 3 500 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 305 934 960, dont le siège social est sis 47 Rue de la Montat à SAINT ETIENNE (42000), où elle est représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité au dit siège,

• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats à SAINT-ETIENNE.

• Les visites auront lieu le **vendredi 19 juin 2026 de 11 heures à 12 heures** par l'intermédiaire de la SELARL JURIKALIS, Commissaires de justice à SAINT-ETIENNE.

• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

SARL LEXMENZA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un ensemble immobilier à usage mixte Sur la Commune de SURY LE COMTAL (42450)

• Sur la commune de SURY LE COMTAL (42450), 17 Rue Gambetta, un ensemble immobilier à usage mixte comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un local commercial composé d'une pièce unique de 62 m² avec W.C. sous l'escalier des communs

- Aux premier et deuxième étages : un unique appartement en duplex d'une surface de 65.10 m² comprenant :

- Au premier niveau : une cuisine ouverte sur séjour avec toilettes séparés

- Au deuxième niveau : un couloir, trois chambres, une salle de bains

Le tout cadastré comme suit :

• **Les biens sont actuellement inoccupés.**
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 60 000 Euros

avec baisse immédiate du quart (soit une nouvelle mise à prix de 45 000 euros) puis de la moitié (soit une nouvelle mise à prix de 30 000 euros) en cas de carence d'enchères, outre frais et charges.

Section	N°	Lieudit	Contenance
AY	221	17 rue Gambetta	00 ha 00 a 79 ca

ADJUDICATION fixée le jeudi 2 juillet 2026 à 14 heures

à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE
Place du Palais de Justice - 42022 - SAINT ETIENNE CEDEX

A la requête de :
La SELARL MJ SYNERGIE, Mandataires judiciaires, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 538 422 056, dont le siège social se situe 136 Cours Lafayette à 69003 LYON, prise en la personne de Maître CHRETIEN Fabrice, demeurant et domicilié 8 Rue Blanqui – Le Century à 42026 SAINT-ETIENNE Cedex 01

• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE et en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats au Barreau de SAINT-ETIENNE

• Les visites auront lieu le **lundi 15 juin 2026 de 14h30 à 15h30**, par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.

• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

GEKA

S.A.S. au capital de 60 500 €
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
6 Rue Théodore Laurent
RCS : SAINT ETIENNE 481 088 565

Modifications

Aux termes d'une A.G.M. en date du 13 mai 2026, les actionnaires ont décidé, avec effet au 13 mai 2026, de :

1°) transférer le siège social à SAINT-CHAMOND (Loire) 6 rue de la Provende.

2°) étendre l'objet social de la société aux activités de «location d'immeubles meublés, toute activité de location touristique ou saisonnière y compris la location de gîtes.»

Inscription modificative et dépôt légal: RCS SAINT ETIENNE

Pour avis,

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Vente agricole : comprendre le droit de préemption du fermier

Lorsqu'un propriétaire décide de vendre une propriété agricole, le fermier en place peut bénéficier d'un droit de préemption qui lui permet d'acheter le bien en priorité par rapport à l'acquéreur pressenti. Ce droit ne s'applique qu'aux ventes portant sur des immeubles à usage agricole, à l'exclusion notamment des cessions de parts sociales.

Pour en bénéficier, le fermier doit exploiter le bien depuis au moins trois ans, être agriculteur, ne pas dépasser une surface totale d'exploitation déterminée selon la région et s'engager à poursuivre l'exploitation du bien pendant au moins neuf ans. L'objectif est clair : permettre au fermier de consolider son outil de travail et éviter toute forme de spéculation. Lorsque le propriétaire a trouvé un acquéreur, le notaire chargé de la vente informe le fermier par lettre recommandée en lui communiquant l'objet de la vente, le prix, les charges et les conditions. À partir de cette notification, le fermier dispose de deux mois pour se prononcer. L'absence de réponse vaut renonciation. Il est néanmoins essentiel de vérifier que cette notification est régulière et ouvre effectivement droit à préemption.

La question du prix constitue souvent le point le plus sensible. Contrairement à un simple droit de préférence, la préemption permet au fermier de demander une révision du prix proposé. Si celui-ci lui paraît trop élevé, il peut saisir le tribunal paritaire des baux ruraux afin qu'un expert désigné fixe la valeur vénale du bien. Cette procédure peut devenir délicate pour le propriétaire, qui vit parfois la préemption comme une atteinte à son droit de propriété, particulièrement lorsque le fermier souhaite une baisse du prix.

Si la préemption est régulière, les deux parties doivent alors attendre le rapport de l'expert judiciaire. Si le prix fixé convient à chacun, la vente peut être conclue. Si le propriétaire refuse ce prix, il doit renoncer à son projet de vente. Si c'est le fermier qui juge le montant trop élevé, il renonce à son droit et la vente peut se poursuivre librement avec l'acquéreur initial. La partie qui renonce en raison du prix fixé supporte les frais d'expertise.

En cas de vente réalisée sans avoir informé un fermier bénéficiant d'un droit de préemption, ce dernier peut demander la nullité de la vente, solliciter des dommages et intérêts et, dans certaines situations, se substituer à l'acquéreur. Il dispose pour cela d'un délai de six mois à compter du moment où il apprend qu'une vente a été conclue en méconnaissance de son droit. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

MAGNUM 42

SCI au capital de 1500 €
Siège social : Le Platinum
Rue Dieudonne Coste
42160 Andrézieux-Bouthéon
842 971 772 RCS Saint-Etienne

Modification des dirigeants

Aux termes de l'AGE en date du 23/04/2026 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de cogérant de M. COLOMB Olivier
Mention au RCS de Saint-Etienne

AU MOULIN DE NOS FERMES

SAS au capital de 13.000 €
10 Passage Benoît Fourneyron -
42240 UNIEUX
821 038 908 R.C.S. ST-ETIENNE

Changement de Directeur Général

Suivant délibération en date du 20/04/2026, de l'AGM de la SAS « AU MOULIN DE NOS FERMES », la société a pris acte de :

- la démission des fonctions de Directeurs Généraux de M. Frédéric COUTENSON, M. Dany SOUVIGNET, Mme Amandine SOUVIGNET et M. Eric TERRADE à compter du 20/04/2026 à 24h.

- la nomination de Mme Justine FAYARD : 67 rue Saint-Martin - 43160 LA CHAISE-DIEU, M. François FAYARD : 67 rue Saint-Martin - 43160 LA CHAISE-DIEU, Mme Natacha DUCROCCQ : « Montmeat » - 43210 BAS-EN-BASSET et M. Romain DUCROCCQ : « Montmeat » - 43210 BAS-EN-BASSET, en qualité de Directeurs Généraux à la même date.

Mention en sera faite au RCS de ST-ETIENNE.

H4C INVESTISSEMENT

S.A.R.L. au capital de 187 500 €
Siège Social : VILLARS (Loire)
Résidence les Dolomites - Le Plat Haut
R.C.S. : SAINT ETIENNE 818 906 422

Transformation

Aux termes d'une A.G.E. du 28 avril 2026, les associés ont décidé, avec effet au 28 avril 2026, de :

1°) transformer la société en S.A.S., sans création d'un être moral nouveau.

2°) nommer aux fonctions de Président, M. Eric DILON, demeurant à VILLARS (Loire), Résidence les Dolomites - Le Plat Haut.

3°) Monsieur Patrick PELLEGRIN demeurant à CHALAIN LE COMTAL (Loire), 68 Allée du Chemin de Fer, est nommé Directeur Général.

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

ANCIENNES MENTIONS : Forme sociale : S.A.R.L. - Gérant : M. Eric DILON, ci-dessus désigné

NOUVELLES MENTIONS : Forme sociale : S.A.S. - Président : M. Eric DILON, ci-dessus désigné - Directeur Général : M. Patrick PELLEGRIN, également ci-dessus désigné.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

Pour avis,



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

- AS 42 26 0090 01** : superficie totale : 1 ha 19 a 30 ca dont 28 a 15 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : VERIN (1 ha 19 a 30 ca) - 'LE TINAL' : AD-124-125-126-128-129-131-132-186-254-256-259-260. Zonage : A, N. Occupation : Libre
- AS 42 26 0089 01** : superficie totale : 23 a 73 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-GENEST-LERPT (23 a 73 ca) - 'RIVES DU CLUZEL' : AI-125-128-468-471. Zonage : A. Occupation : Libre
- AR 42 26 0067 01** : superficie totale : 6 a 59 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-GENEST-LERPT (6 a 59 ca) - 'BUCHAT' : AI-1079-1104-1106. Zonage : A, ZAP. Occupation : Libre
- AS 42 26 0092 01** : superficie totale : 8 ha 16 a 85 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation et dépendance. Parcellaire : ROCHE-LA-MOLIERE (8 ha 16 a 85 ca) - 'PUITS GRUNER' : AN-3-86-87-88-89. Zonage : A. Occupation : Libre
- AS 42 26 0063 01** : superficie totale : 1 ha 48 a 20 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : SAINT-MEDARD-EN-FOREZ (1 ha 48 a 20 ca) - '0045 IMP DE SERRE' : A-206 - 'SERRE' : A-148-205-207-208-209. Zonage : A. Occupation : Libre
- AS 42 26 0087 01** : superficie totale : 3 ha 27 a 80 ca dont 35 a 70 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : LA GRESLE (3 ha 27 a 80 ca) - '1053 CHE DE ROCHARD' : C-557 - 'ROCHARD' : C-542-554-555-556-558. Zonage : RNU. Occupation : Occupée pour partie
- AS 42 26 0011 01** : superficie totale : 12 ha 23 a 00 ca. Agri. Bio. : Oui et Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation et dépendance. Parcellaire : CLEPPE (12 ha 23 a 00 ca) - '0745 RTE DE SAINTE FOY' : ZH-8. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie

Appel à candidatures pour la location de bien à vocation agricole

Articles L.143-3, R.142-3 et L.141-1,II,4° (Intermédiation Locative : IL) du Code rural et de la pêche maritime
La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

- IL 42 26 0015 01** : superficie totale : 2 ha 31 a 37 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHEVRIERES (2 ha 31 a 37 ca) - 'CROIX GRANDE CLAUDINE' : A-957-1503. Zonage : A.
- IL 42 26 0016 01** : superficie totale : 3 ha 51 a 70 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHAZELLES-SUR-LYON (60 a 80 ca) - 'LA THIVILLIERE' : E-889. VIRIGNEUX (2 ha 90 a 90 ca) - 'LE CARTELE' : A-315-316 - 'LES GRANGES' : A-534. Zonage : CHAZELLES-SUR-LYON : A - VIRIGNEUX : ZNc.
- IL 42 26 0021 01** : superficie totale : 36 ha 55 a 79 ca dont 1 ha 29 a 66 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-MEDARD-EN-FOREZ (36 ha 55 a 79 ca) - 'CHAPENAG' : A-35-36-48-51-52-53-54-56 - 'COMBENERON' : A-65-828-830-834-1130-1132 - 'SERRE' : A-134-145-146-147-148-210-211-216-221. Zonage : N, A.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 06/06/2026 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <https://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.
CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

SARL LEXMENZA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement en duplex, d'un garage et d'une cave à SAINT-ETIENNE (42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (Loire - 42100), dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété situé 36 Avenue de Rochetaillée et 29 Rue Parmentier, et cadastré Section KW n°38, d'une contenance de 11 ares et 65 centiares, les lots de copropriété suivants :

- **Lot n°34** :
Un appartement en duplex de type T3 GARDENHOME modèle « Chinon », portant le numéro 34, situé dans le bâtiment G3, escalier B, comprenant :
• Au premier niveau : hall d'entrée, séjour avec cuisine ouverte, W.C. sous escalier, un espace buanderie, et jardin clos attenant (accès depuis le séjour) en jouissance privative
• Au deuxième niveau : couloir / dégagement, deux chambres, salle d'eau avec W.C.,
• Escalier intérieur reliant ces deux niveaux
Et les 603 / 10 000èmes des parties communes générales
- **Lot n°25** :
Un garage situé au rez-de-chaussée du bâtiment G3, côté escalier B, box 6B,
Et les 56 / 10000èmes des parties communes générales
- **Lot n°18** :
Une cave située au rez-de-chaussée du bâtiment G3, côté escalier B, portant le numéro 2B,
Et les 2 / 10000èmes des parties communes générales
Suivant état descriptif de division et règlement de copropriété du 30 juillet 2001, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 21 juillet 2001, Volume 2001P n°4141.
- **Les biens sont actuellement occupés.**
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 80 000 Euros, plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le jeudi 2 juillet 2026 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
Place du Palais de justice

A la requête de :
La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats à SAINT-ETIENNE.
• Les visites auront lieu le **Jeudi 25 juin 2026 de 10 heures à 11 heures** par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

CROISSANCE DE L'HERBE / La Chambre d'agriculture de la Loire et Loire conseil élevage proposent un suivi hebdomadaire de la croissance de l'herbe pour aider les éleveurs ligériens à bien maîtriser le pâturage et la récolte de l'herbe. Voici le bulletin du 18 mai.

Vers un plafonnement de la croissance des prairies permanentes



- Saint-Bonnet-le-Courreau (1 070 m) : 8,3 cm ; 52,5 kg ;
- Champoly (660 m) : 8,5 cm ; 44,1 kg ;
- Bourg-Argental (600 m) : 6,2 cm ;
- Magneux-Haute-Rive (375 m) : 8,1 cm ; 72,3 kg ;
- Pouilly-sous-Charlieu (280 m) : 8,0 cm ; 45,2 kg ;
- Vivans (320 m) : 10,1 cm ; 33,6 kg ;
- Vézelin-sur-Loire (450 m) : 6,2 cm ; 35,3 kg ;
- Perreux (lycée de Chervé) : 7,5 cm ; 35 kg ;
- Saint-Marcel-de-Félines (490 m) : 9 cm ; 25,3 kg ;
- Bussières (650 m) : 9,1 cm ; 80,3 kg ;
- Violay (700 m) : 12,1 cm ; 122,4 kg ;
- Violay (720 m) : 12,1 cm ; 122,4 kg ;
- Violay (800 m) : 10,8 cm ; 41,9 kg ;
- Tarentaise (1 100 m) : 10,4 cm ; 60,3 kg ;
- Roche-en-Forez (1 100 m) : 9,6 cm ; 70 kg ;
- Crèmeaux (550 m) : 11,3 cm ; 38 kg.

Les croissances des prairies ont été boostées par la pluie de ces dernières semaines. La vague attendue de fortes températures, avec l'arrêt des pluies, va donner un avant-goût de l'été.

La pluviométrie de début mai a donné un répit salvateur à la sécheresse printanière du mois d'avril. Les croissances des prairies ont été boostées, avec une herbe plutôt lactogène, notamment sur les prairies fauchées (prairies de fauche, mixte, paddocks de pâturage débrayés, ...). La montée massive à épiaison/remontaison des graminées a accéléré ce processus, diluant fortement le potentiel alimentaire des pâturages, impliquant un ajustement de ration et/ou une complémentation selon les besoins des animaux. Des refus ont également été générés. Les températures fraîches voire froides (zones de montagnes) n'ont fait que freiner légèrement cette dynamique. La vague attendue de fortes températures, avec l'arrêt des pluies, donne un avant-goût de l'été. Ce contexte va générer deux tendances :

- sur le court terme : booster la fin du second pic de croissance d'herbe printanier, avec la finalisation des épiaisons de graminées/remontaison des ray-grass. Cette croissance ne se valorisera pas forcément en herbe lactogène et aura tendance à exacerber la formation de refus peu/pas consommables. Seuls quelques secteurs très tardifs (monts du Pilat Nord) pourront encore profiter d'une herbe avec de bonnes valeurs alimentaires sur les prochains jours.
- sur le moyen terme : fortement plafonner la croissance des prairies permanentes (zones de piémonts et de plaine, quelques secteurs de montagne) et de certaines prairies temporaires. Cette situation incite à préparer dès à présent le pâturage de fin de printemps

et début d'été (lire plus loin), selon les besoins des animaux, les contraintes de l'exploitation (même dans certains secteurs de montagne) et ses objectifs de pâturage.

Données relevées sur le terrain

- Les sommes de températures depuis le 1^{er} février et le cumul pluviométrique sur le mois de mai dans le département sont les suivantes (source Infoclimat / Météo France au 17/05/2026) :
- Chalmazel, 713°C, 81,9 mm ;
 - Noirétable, 860°C, 90 mm ;
 - Saint-Sauveur-en-Rue, 884°C, 89,2 mm ;
 - Violay, 933°C, 89 mm ;
 - Chazelles-sur-Lyon, 997°C, 101 mm ;
 - Fourneaux, 1 046°C, 78,6 mm ;
 - La Valla-en-Gier, 1 015°C, 79,4 mm ;
 - Panisnières, 1 020°C, 103,8 mm ;
 - Saint-Georges-en-Couzan, 914°C, 68,5 mm ;
 - Arthun, 967°C, 64,6 mm ;
 - Balbigny, 1 029°C, 80,6 mm ;
 - Nandax, 1 067°C, 65,2 mm ;
 - Pélussin, 1 129°C, 108,3 mm ;
 - Savigneux, 978°C, 72,5 mm ;
 - Veauchette, 1 021°C, 76 mm.
- Suivi de la croissance de l'herbe dans plusieurs exploitations du département (hauteur en cm et croissance en kg de matière sèche/ha/jour) :
- Saint-Héand (575 m) : 7,5 cm ; 39,9 kg ;
 - Soleymieux (630 m) : 8,2 cm ; 34,5 kg ;
 - Périgneux (680 m) : 8,4 cm ; 36 kg ;
 - Essertines-en-Chatelneuf (800 m) : 8,7 cm ; 40 kg ;
 - Lérigneux (850 m) : 7,1 cm ; 54,7 kg ;

Préparer le pâturage de début d'été

Plusieurs leviers peuvent être activés et combinés (non exhaustifs) pour préparer le pâturage de début d'été :

- allonger dès à présent (en zones précoces de plaine et piémonts, certains secteurs de montagne) la durée du cycle de pâturage, avec des prairies homogènes et de bonne qualité alimentaire à cette période. Prévoir un passage de 15-18 jours à 21 voire 28 jours (à nuancer selon les types de prairies et le contexte pédoclimatique).
- commencer à court circuiter certaines des prairies de pâturage : forte proportion de refus, certaines prairies permanentes de faible potentiel lactogène en seconde moitié de printemps, certaines prairies temporaires de faible potentiel de repousse en juin.
- finaliser les débrayages et fauche de débrayage sur les dix à quinze prochains jours.
- constituer dès à présent des stocks en herbe sur pied lactogènes pour le pâturage (pour les gros comme les petits ruminants à besoins élevés) car il s'agit du dernier créneau.
- planter les dérobées estivales pour le pâturage d'été (fin juillet/août) à fort potentiel alimentaire.
- surveiller que l'offre en eau propre, renouvelée et de qualité soit constante pour les animaux, augmenter la minéralisation (sel au minimum) pour ceux au pâturage (même si aller-retour entre le bâtiment et la pâture dans la journée).

Augustin Gravier,
Chambre d'agriculture de la Loire
Stéphane Laurent,
Loire conseil élevage